



Jardiner au naturel, ça coule de source

Une charte pour sensibiliser les particuliers à la réduction de l'usage des pesticides et promouvoir des solutions alternatives et durables

**Journée régionale « zéro pesticide »
02 mai 2013**



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les pesticides : quelques chiffres

Les pesticides en France

- 1^{er} consommateur de pesticides en Europe et 4^e dans le monde

Les usages des jardiniers

- > 50% des français disposent d'un espace de jardinage
- > 90% des jardiniers amateurs utilisent des pesticides
- Surdosage fréquent et mauvaise utilisation
- Absence de protection lors de l'application
- Désinformation par la publicité et le marketing



Les jardiniers amateurs utilisent 7 % des pesticides, mais sont responsables de 10 à 30% des transferts des pesticides



Opération « Jardiner au naturel ça coule de source »

Charte : Accompagner les collectivités à promouvoir des solutions sans pesticides auprès des jardineries de leur territoire

Objectif : Sensibiliser les jardiniers amateurs



Le dispositif en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un coordinateur régional

- > Accompagner les porteurs de projets locaux dans le montage et la mise en œuvre de cette opération sur leur territoire
- > Réaliser un bilan annuel, quantitatif et qualitatif à l'échelle régionale grâce aux données transmises par les jardineries au(x) porteur(s) de projet

Des outils régionaux harmonisés

- > Une liste unique de solutions de jardinage au naturel (*charte et jardifiches*)
- > Une méthodologie commune : plan de formation, supports de communication, évaluations...

Les chartes signées

- > Parc naturel régional du Luberon
- > Communauté de communes Pays des Sorgues Mont de Vaucluse (CCPSMV)
- > Conseil général des Alpes de Haute-Provence



La méthodologie

Le porteur de projet

C'est une **collectivité et/ou une association**, qui signe :

- > Une convention de partenariat avec l'ARPE
- > Une charte d'engagement avec des jardineries

Les enseignes éligibles

- > **Jardineries, magasins de bricolage et coopératives agricoles**
- > Sont exclus : les grandes enseignes alimentaires

Intérêts du dispositif

- > **Agir sur l'offre de produits** au niveau des lieux de vente
- > **Changer les comportements** auprès des consommateurs :
 - les sensibiliser aux risques liés aux pesticides
 - les inciter à réduire leur consommation
 - les conseiller sur des pratiques alternatives & durables
- > **Kit d'outils** prêts à être imprimés et mis en place dans les jardineries
- > **Aider des entreprises de votre territoire à valoriser leur engagement** pour réduire la vente et l'utilisation de pesticides



Les objectifs et engagements du porteur de projet et des enseignes

Engagements du (des) porteur(s) de projet

- > Prendre en charge un **plan de communication pour le grand public**
- > Mettre à disposition des jardinerie des **outils de communication** (impression et distribution)
- > **Former au moins 1 vendeur** par jardinerie pour faire évoluer le conseil
- > Assurer un suivi régulier et réaliser chaque année des **évaluations** auprès de chaque signataire

Engagements des enseignes

- > **Limiter la vente de pesticides**
- > **Former un vendeur** sur les alternatives aux produits phytosanitaires
- > **Développer l'offre et le conseil** sur les solutions écologiques auprès des particuliers